

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SCI INFORMATIQUE

Le client est seul responsable de ses données informatiques et des copies de sécurité de celles-ci.

Le technicien envoyé par SCI Informatique peut par nécessité ou par erreur de manipulation, détruire les programmes et/ou les données contenus sur les divers supports tels que : disque dur, disquette, CD Rom, etc... Le seul moyen de les reconstituer sera de recharger une copie de sécurité mise à la disposition du technicien par le client.

Seuls les systèmes opératoires, les programmes et les pilotes des périphériques, licenciés au nom de l'utilisateur et dont les originaux sont mis à la disposition du technicien, pourront être installés ou réinstallés par celui-ci.

Les intermédiaires, représentants, préposés et employés du vendeur ne sont aucunement habilités à confirmer une commande ou un engagement contractuel. Le client n'est en aucun cas autorisé à annuler une commande confirmée par le vendeur, ou un contrat conclu avec le vendeur pour la livraison de produits ou services, sauf autorisation expresse et écrite du vendeur.

Dans l'hypothèse d'une rupture unilatérale de la vente par le client, ce dernier est redevable envers le vendeur d'une indemnisation forfaitaire de 20 % du prix convenu, nonobstant le droit du vendeur d'exiger le paiement d'une indemnisation plus élevée dans le cas où le dommage réel est prouvé.

Les prix des biens s'entendent toujours frais de transport, d'installation et de taxes non inclus, sauf si ceux-ci sont indiqués spécifiquement comme inclus.

Nos heures d'ouverture et de prestations se situent durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Toutes nos offres sont implicitement proposées avec un tarif horaire pour des prestations se déroulant dans ces plages horaires.

Toutes demandes de prestations avant 8h du matin, après 18h, hors jours ouvrables et les weekends doivent d'être sujettes à une demande particulière et écrite de la part du client.

Une offre lui sera proposée pour les prestations effectuées en dehors des plages horaires ci-détaillées dans ce paragraphe, avec une augmentation du cout horaire allant de 150% à 200 % du tarif normal (85 €htva/h).

Toutes nos factures sont payables 30 jours date facture.

A défaut de paiement à l'échéance, toute somme échue et non payée portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure aux taux de 3% par mois, et ce à partir de la date de la facture.

Toute somme échue et non payée, après mise en demeure signifiée par lettre recommandée, est augmentée à titre d'indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture avec un minimum de 65 € à majorer de tous les frais de recouvrement.

SCI Informatique se réserve expressément la propriété des marchandises ou programmes livrés, jusqu'au paiement intégral de leur prix et intérêts. A défaut de paiement intégral, SCI Informatique pourra à tout moment reprendre les produits chez le client.

Seuls les Tribunaux de Mons sont compétents en cas de litige.